



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 095-259500627-20260529-D_2026_029-DE



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en un seul lieu sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Anne FROMENTEIL, Ramzi ZINAOU, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER, Malika YEBDRI, Régine WATERLOT, Sébastien DRUART,

Absents excusés : Benjamin CHKROUN, Cécilia TOUNGI-SIMO, Rachid TEMAL, Sophie MATHARAN

DÉLIBÉRATION 2026 - 029

Objet : Demande de subvention à la Région Île-de-France pour le financement d'une étude de programmation et de diagnostics en vue de la rénovation du bâtiment standard du centre d'hébergement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion l'île de loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des études à réaliser pour la réhabilitation du bâtiment standard du Centre de séjour Hubert Renaud, estimé à 80 000 euros HT,

Considérant la nécessité de rénover le bâtiment standard du Centre de séjour Hubert Renaud,

Considérant l'intérêt de la réalisation d'études préalables préalablement à la réalisation de travaux.

Le comité syndical,

Sur la proposition de son président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'études de programmation et de diagnostics en vue de la rénovation du bâtiment standard du centre d'hébergement Hubert Renaud, pour un montant de 80 000,00 € HT, soit 96 000,00 € TTC

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,

SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président

Thibault HUMBERT



Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 09/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT